

Bureau Fédéral

Réunion du samedi 4 mai 2024 à Valence

Présents : M. Jean-Pierre HUNCKLER – Président de séance
Mmes Agnès FAUCHARD, Carole FORCE, LESDEMA Nathalie, Stéphanie PIOGER et
Frédérique PRUD'HOMME
MM. Christian AUGER, Thierry BALESTRIERE, Pierre DEPETRIS, René KIRSCH,
Stéphane KROEMER, Paul MERLIOT, Gérald NIVELON et Alain SALMON

Invités : MM. Radouane BOUSELOUGUIA (Président du Comité de Drôme-Ardèche), Arnaud
PETITBOULANGER et Joël SCOMPARIN (Président de la Ligue Auvergne-Rhône-
Alpes)

Excusés : M. Jean-Pierre SIUTAT - Président
M. Yannick OLIVIER

Assistent : Mmes Catherine BARRAUD, Özlem KOCAK, Océane LAUNAY et Amélie MOINE
MM. Raymond BAURIAUD, Max BRESOLIN, Jacques COMMERES, Pierre-Olivier
CROIZAT, Sébastien DIOT, Pascal GOUDAIL et Jérôme PRIGENT

N°	ANNEXES
01	2024-05-04-BF-RH-0-Point-RH-VFIN
02	2024-05-04-BF-1-HNC BF Présentation HNC VFIN
03	2024-05-04-BF-1-Calendrier LFB 24-25_VFIN
04	2024-05-04-BF-Calendrier LF2 24-25 VFIN
05	2024-05-04-BF-Support de présentation Jeunesse - VFIN
06	2024-05-04 BF-5-CF5x5 Modifications Réglementaires VFIN
07	2024-05-04-BF-7-3x3- Point général 3x3-VFIN
08	2024-05-04-BF-6-DAJI Présentation BF VFIN
09	2024-05-04-BF-PFE 2 Présentation VFIN
10	2024-05-04-BF-4-PCT-Document Délégation-VFIN
11	2024-05-04-4-PCT-PSF2024-Note Cadrage Vacances Olympiques-VFIN
12	2024-05-04-BF-Sec-GI VFIN
13	2024-05-04-BF-DP CF Projet Sportif Fédéral VFIN

1. Ouverture

Jean-Pierre HUNCKLER souhaite la bienvenue aux membres du Bureau Fédéral à Valence et remercie Stéphanie PIOGER pour l'organisation et l'accueil en Mairie de Saulce-sur-Rhône. Il souhaite également la bienvenue aux invités et excuse Jean-Pierre SIUTAT et Alain CONTENSOUX actuellement au Japon pour le Tournoi de Qualification Olympique (TQO) 3x3 masculin.

Le Bureau Fédéral leur souhaite bonne chance et salue par ailleurs la victoire de Monaco contre Fenerbahçe en Euroleague.

Jean-Pierre HUNCKLER évoque les finales des Coupes de France du weekend dernier et salue le travail accompli par toute l'équipe du Comité d'Organisation et les bénévoles. Il souligne la nécessité de réévaluer les modalités d'organisations du trophée du vendredi pour les éditions à venir.

Jean-Pierre HUNCKLER exprime sa déception concernant les performances des jeunes Masculins. Il souligne l'intention de la FFBB de proposer des pénalités financières en cas de non-respect des protocoles par des équipes professionnelles, notamment en ce qui concerne les protocoles, les médailles, conscient de l'impact considérable des actions des joueurs professionnels sur les jeunes générations.

Jacques COMMERES propose de faire une note de rappel à l'attention des Equipes de France 5x5 et 3x3 afin de mettre en lumière l'importance du respect des protocoles en fin de compétitions.

Validation du Bureau Fédéral.

2. Présidence

2.1. Point des actualités

Jean-Pierre HUNCKLER annonce un nouveau record du nombre de licenciés, proche de 730000. Hier, le Congrès de l'ANDES (Association Nationale des Elus du Sport) a eu lieu à Marseille. L'Adjoint aux Sports de la Ville de Marseille et Frédéric SANAUR, Directeur Général de l'Agence National du Sport (ANS) et les politiques du quartier ont salué le travail et l'investissement de la FFBB lors de leur visite sur les Terrains de 3x3 se situant dans le quartier de L'Estaque.

Un projet de développement visant à accueillir les jeunes après les Jeux Olympiques est en cours de préparation.

2.2. Point sur les droits TV (LNB-LFB)

Raymond BAURIAUD fait le point suite aux difficultés rencontrées avec Fedcom Media. En ce qui concerne le championnat de Betcliv Elite, la chaîne l'Equipe diffusera comme initialement prévu les matchs de fin de saison ainsi qu'une partie des play-offs et l'intégralité des finales. La plateforme Skweek diffusera le reste suite à un nouvel accord valable jusqu'à la fin de la saison.

Les play-offs de la LFB seront quant eux en intégralité sur Sport en France et Skweek, comme prévu au début du championnat.

Nous travaillons d'ores et déjà sur la prochaine saison, tant pour la LFB (un dossier sera déposé à l'ANS dans les prochains jours) que pour la LNB.

Les matchs des équipes de France seront diffusés sur la chaîne l'Equipe pendant la préparation, puis sur France TV et Eurosport pendant les Jeux Olympiques.

2.3. Point AFA

La FFBB a validé les grands principes d'évolution du règlement financier.

Le Cabinet Grant Thornton a fait une nouvelle proposition qui est d'élargir la cartographie des risques en matière de probité à la LNB, à la Ligue Sud et au Comité des Alpes-Maritimes.

Jean-Pierre HUNCKLER annonce que les points doivent être finalisés au plus vite.

2.4. Point Paris 2024 (billetterie, Club France)

Max BRESOLIN informe que l'ensemble des Présidents de Clubs, de Comités et de Ligues ont reçu leur invitation par courriel et ont jusqu'au 6 mai pour confirmer leur participation aux rencontres. Il informe également les membres du Bureau Fédéral qu'ils recevront un courriel d'invitation après le 6 mai avec des places nominatives, tout comme pour les membres du Comité Directeur et du Conseil d'Honneur.

Thierry BALESTRIERE souligne la nécessité de préparer les réponses aux questions qui pourraient être posées lors des Assemblées Générales des Ligues et des Comités à venir. Ce point sera abordé lors de la prochaine réunion.

Une note détaillée sera rédigée concernant la billetterie. Les Comités et Ligues devraient recevoir les informations autour du 22 mai 2024.

3. Performance

3.1. Équipes de France

Jacques COMMERES annonce la présence d'Alain CONTENSOUX auprès de l'équipe de France 3x3 masculine engagée dans le TQO d'Utsunomiya (Japon) du 3 au 5 mai 2024.

Il rappelle que les convocations officielles partiront vers les joueuses, joueurs et clubs d'une manière simultanée à l'annonce qui se fera le 16 mai dans les locaux de la BPCE.

Les deux possibilités pour obtenir une place aux J.O. Paris 2024 sont à rappeler pour obtenir l'un des 4 tickets restants. Deux TQO sur trois, grâce à son statut de pays hôte, sont possibles pour la France : Utsunomiya (Japon) du 3 au 5 mai 2024 et Debrecen (Hongrie) du 16 au 19 mai 2024.

Quatre joueurs ont été retenus pour participer au TQO d'Utsunomiya qui se déroule en même temps que ce Bureau Fédéral. Jules RAMBAUT, Hugo SUHARD et Alex VIALARET sont accompagnés de Lahaou KONATÉ qui vit sa première sélection en Équipe de France 3x3.

Placés dans la Poule B avec l'Égypte, la Mongolie et le Japon ; les Français devront tout d'abord terminer à l'une des deux premières places puis remporter la demi-finale et la finale afin d'obtenir leur billet pour les Jeux Olympiques de Paris 2024.

Une réunion de fonctionnement des équipes de France jeunes 3x3 s'est tenue le 30 avril 2024. Jacques COMMERES remercie Thierry BALESTRIERE ainsi que ses collègues des Pôles Marque et Juridique pour la mise à disposition de leurs collaborateurs. Dans cette réunion, a été abordé tout le volet de la réglementation avec un focus particulier sur la prévention de toutes les formes de violences et dérives possibles.

Jacques COMMERES présente la liste des assistants des équipes de France jeunes 3x3.

Une conférence de presse est prévue le 16 mai pour annoncer les joueurs et joueuses des équipes de France 5x5 sélectionnés pour la préparation des Jeux Olympiques. Les convocations officielles partiront simultanément.

3.2. LNB

Paul MERLIOT fait le point sur la dernière réunion du Bureau de la LNB.

La France devrait bénéficier de deux places BCL pour la saison prochaine, ainsi qu'une place pour le tour qualificatif. Le Club de Dijon pourrait participer à la FIBA Eurocup s'il termine dans les douze premiers de la Betlic Elite

Un projet de All Star Game Prospect, une rencontre regroupant les jeunes de moins de 22 ans, est prévu à Coubertin le 21 janvier 2025.

La LNB a proposé un prêt à taux zéro au BCM Gravelines suite à l'incendie du Sportica, qui a été refusé par le BCM.

Le Projet Espoirs a été validé par le Bureau de la LNB et doit être confirmé par le Comité Directeur de la LNB.

4. Direction Technique / Direction Générale

4.1. Point général

Max BRESOLIN fait le point sur l'actualité olympique. La Ministre compte sur la FFBB et sur la Direction Technique Nationale pour le suivi des activités traditionnelles avec une priorité pour les Jeux Olympiques cette année.

Jacques COMMERES transmet la proposition d'Alain CONTENSOUX de prévoir des pénalités financières en cas de défaut de transmission des informations réglementaires liées aux Centres de Formation des clubs professionnels féminins et masculins via l'outil FBI.

Il dénonce également de multiples retards des clubs malgré les nombreuses relances sur des documents administratifs très importants.

Si le Bureau Fédéral valide le principe, Alain CONTENSOUX abordera ce sujet au prochain Comité Directeur de la LNB et fera une proposition de pénalités, pour les clubs retardataires au Bureau de juin, pour une mise en application dès la saison 2024/25.

Validation du Bureau Fédéral sur le principe.

4.2. Point RH

Océane LAUNAY annonce les départs et les arrivées à la FFBB (voir l'annexe n°1).

5. Délégation Haut Niveau

5.1. Point général

Carole FORCE fait le point sur les matchs. Les finales LF2 et LFB sont en cours. Ce soir le match 1 de la Finale LF2 opposera Chartres à Toulouse.

5.2. LFB / LF2

Carole FORCE soumet au vote les calendriers (voir les annexes n°2, n°3 et n°4).

La salle de Nanterre est réservée pour le 21 septembre pour le match des Champions. La première journée du championnat sera huit jours après, soit le 28 septembre. Concernant la LF2, la première journée aura lieu le 5 octobre avec une révision du calendrier car à partir de la saison 2025/2026, la LF2 passera à 14 clubs.

Validation du Bureau Fédéral.

5.3. NM1

Les Play-offs ont commencé.

5.4. HNO

Paul MERLIOT annonce les arbitres qui participeront aux play-offs qui se dérouleront demain et après-demain.

Thierry BALESTRIERE s'interroge si des règles sont édictées sur le nombre de rencontres des arbitres HNO sur des journées glissantes ;

6. Trésorerie

6.1. Point général

Jean-Pierre HUNCKLER informe que les dates pour travailler sur le budget prévisionnel et le bilan de la FFBB sont fixées. Il rappelle que les budgets prévisionnels ne devront pas être en hausse et qu'il sera nécessaire d'amortir les coûts des Jeux Olympiques, car de nombreuses charges liées aux Jeux Olympiques passeront sur la saison 2024/2025.

La priorité reste la performance, mais pour la saison 2025/2026, la gestion saine est impérative. Il serait plus prudent d'organiser les réunions de commissions principalement en visioconférence pour

réduire les coûts de déplacement. Il rappelle également que les aides et subventions diminueront l'année prochaine.

Les Vice-Présidents(tes) doivent être informés des budgets prévisionnels. Un échange est nécessaire entre les Directeurs de Pôles et les Vice-Présidents sur le montage des budgets.

Arnaud PETITBOULANGER communiquera rapidement les grilles des indemnités concernant les arbitres aux Comités et Clubs, afin que ces derniers puissent se rapprocher de leurs arbitres.

7. Délégation Marque

7.1. Point général

La communication sur les campagnes et la billetterie s'accélèrent, avec une annonce concernant les deux sélections le 16 mai 2024. Le Média Day des équipes de France 5x5 et 3x3 se tiendra le 7 juin pour les filles et le 17 juin pour les garçons à l'INSEP.

En ce qui concerne les Finales de championnat de France, des communications seront faites sur la NM1, la LFB, la LF2, la finale NM3 en juin, ainsi que sur le suivi des équipes de France 3x3 féminines et masculines.

La cérémonie des sortants de l'INSEP aura lieu le 15 mai.

Lors de l'Assemblée Générale de la FFBB à Paris, une nouvelle promotion de l'Académie du Basket-Ball sera présentée, le Jury s'est réuni lors des dernières finales des Coupes de France.

Concernant le Marketing, une activation sera lancée avec Jordan où le nouveau maillot sera présenté le 18 mai à Nanterre. Nous cherchons à finaliser un partenariat majeur pour la Ligue Féminine pour les prochaines saisons.

Enfin, deux matchs des San Antonio Spurs auront lieu les 23 et 24 janvier 2025 à Paris et Nanterre.

Jean-Pierre HUNCKLER accueille Radouane BOUSELOUGUIA, Président du Comité de Drôme-Ardèche et lui souhaite la bienvenue.

8. Délégation Pratiques Fédérales

8.1. Informations

Jean-Pierre HUNCKLER demande au Bureau Fédéral de mener une enquête auprès des Ligues Régionales concernant le process de réception des dossiers U15 et U18, soit un inventaire de toutes les ligues régionales concernant les suivis de dossiers, ainsi que les retards. Le sujet sera traité en visioconférence le 10 mai 2024.

8.1.1. Commission Jeunesse

Agnès FAUCHARD annonce les résultats du Challenge Benjamin(e)s (voir l'annexe n°5). Paul MERLIOT mentionne qu'il a eu des retours très positifs sur l'organisation de cet évènement.

Agnès FAUCHARD remercie le Pôle Marque pour la vidéo du Top départ célébrant les 30 ans du mini basket. Elle rappelle que pendant le Bureau Fédéral se déroule la fête du mini basket dans le Comité de Drôme-Ardèche, elle souhaite à tous une bonne célébration.

8.2. Points à débats – Décisions

8.2.1. Commission 5x5

8.2.1.1. Modifications réglementaires 5x5

Alain SALMON tient à préciser que le principe « Les 1ers à l'issue de la phase 1 accèdent à la division supérieure à compter de la saison 2024-2025 et hors divisions Haut-Niveau. » validé par le Comité Directeur aura des conséquences sur plusieurs articles dans les Règlements Sportifs Généraux (Frais des officiels, procédure d'urgence, forfait...) ainsi que dans les dispositions financières.

Alain SALMON soumet au vote des propositions de modifications réglementaires concernant les articles n°15 et n°25 des Règlements Sportifs Généraux et des dispositions financières pour la saison 2024-2025.

Il propose d'appliquer l'article 15 des Règlements Sportifs Généraux, en cas de forfait sur une phase finale, aux phases finales suivantes :

- Finale de NF1
- Finale à 4 de NF2
- ePhases Finales de NF3
- Finale à 4 de NM2
- Phases Finales de NM3

Il propose également que :

- La pénalité financière en cas de forfait pour la Finale NF1 soit de 7 500 euros (dispositions financières)
- Les frais de prise en charge des officiels sur la finale NF1 (article 15 des Règlements Sportifs Généraux) seront :
 - Arbitres = FFBB
 - OTM = organisateur

Validation du Bureau Fédéral.

- Alain SALMON propose une évolution des Finales à 6 de Nationale 3 qui regroupent 6 équipes engagées en Nationale 3 (3 équipes féminines et 3 équipes masculines) ainsi que 6 équipes Ultra-Marines (3 équipes féminines et 3 équipes masculines) afin de déterminer un titre de Champion Ultra-Marin, un titre de Champion de Nationale 3 et un Titre de Champion de France UM/N3.
- Le Bureau Fédéral souhaite qu'un sondage soit effectué auprès des clubs ayant une équipe engagée en Nationale 3 (Saison 2023-2024) et des Ultra-Marins afin de connaître leur position sur cette possible évolution.

Gérald NIVELON propose de faire attention à la dénomination du titre.

8.2.1.2. Projet d'évolution des Championnats Espoirs LNB

Alain SALMON propose le projet suivant :

- En cas de validation de la formule de compétition pour les Espoirs LNB par le Bureau et le Comité Directeur de la LNB ainsi que par le Bureau Fédéral, les rencontres seront arbitrées par des Arbitres Nationaux (liste élargie en accord avec la Commission Fédérale des Officiels).
- Le calendrier général proposé par la LNB ne pose pas de problème majeur.

Validation du Bureau Fédéral avec une option à 16 matchs en phase 2 et la priorisation des rencontres en lever de rideau LNB.
--

9. Délégation 3x3

9.1. Point général

Nathalie LESDEMA fait le point sur la coupe de France 3x3 entreprise et le projet Entreprise (voir l'annexe n°7) :

- Le tournoi des partenaires a eu lieu le week-end dernier à l'Accor Arena de Bercy avec la participation de 12 équipes. GRDF a gagné le tournoi et s'est vu proposer une invitation pour la finale de la Coupe de France Entreprise à Lille. Victoria MAJEKODUNMI était la marraine.
- Un accompagnement a été apporté au tournoi organisé par France Télévision, « Aux Jeux Streamers », mini-olympiades avec le 3x3 à la Défense Arena.
- L'organisation de la Superleague est finalisée. Toutes les réunions d'accompagnement individuel sont terminées. Les désignations des officiels sont faites et les réunions avec les speakers, DJ ont eu lieu. Le Pôle 3x3 a réalisé un sondage sur la présence aux matchs : 70% des joueurs et joueuses ont répondu favorablement.
- Concernant les Opens Plus Access, des travaux d'évolution sont à prévoir concernant l'homologation (voir la suite de l'annexe n°7).

Jean-Pierre HUNCKLER rappelle que le Comité de Paris a un projet Playground en cours. La fiche d'engagement sera renvoyée complétée, ce qui va limiter les tournois à 18 ans. L'idée est de considérer cette ligue d'été comme un seul et unique tournoi, ce qui permettrait d'activer le pass 3x3. Il souligne la nécessité de demander à la Mairie l'accord pour utiliser les terrains.

10. Délégation aux Affaires Juridiques et Institutionnelles

10.1. Point général

Stéphanie PIOGER fait le point sur un dossier qui vient d'être jugé par la Cour Administrative d'Appel de Paris en faveur de la FFBB.

La Commission de Contrôle de Gestion poursuivra l'audition des clubs jusqu'au 20 juin 2024.

10.2. Points à débats – Décisions

10.2.1. Gouvernance des Comités – Co-présidence

Stéphanie PIOGER rappelle que les statuts types des Comités Départementaux / Territoriaux prévoient que :

- « *Le Comité Directeur peut proposer à l'Assemblée Générale Elective une co-présidence de Comité Départemental.* »
- Disposition qui n'a pas été étendue aux Ligues Régionales

10.2.2. Code électoral

Suite à une réunion le 2 mai 2024, Stéphanie PIOGER soumet au vote la résolution n°00 avec les points complémentaires comme ci-dessous :

- Organisation du vote des athlètes de Haut-niveau, entraîneurs et arbitres (ouverture possible sur une période de plusieurs jours sur choix du Comité Directeur)
- Modalités de retrait des candidatures avant le 1^{er} tour et entre les 2 tours
- Autoriser la LRAR électronique pour la réception des candidatures
- Précisions sur la comptabilisation des associations affiliées et des licenciés individuels (propositions d'aligner sur J-30 avant la date de l'AG)
- Collèges arbitres et entraîneurs : prévoir la possibilité de révoquer le mandat de leur représentant

Validation des propositions par le Bureau Fédéral, avec un vote sur 3 jours pour les Athlètes de Haut Niveau et un créneau sur une journée pour les arbitres et entraîneurs.

10.2.3. Paris sportifs – Analyse des dossiers et propositions de saisines

Stéphanie PIOGER rappelle les modalités de croisement de fichiers avec les acteurs et compétitions concernés (voir la suite de l'annexe n°8).

René KIRSH communique les résultats de ce croisement (voir la suite de l'annexe 8) : aucun résultat positif remonté au délégué intégrité sur la période 1 (saison 2022/2023). 68 retours positifs sur la période 2 (saison 2023-2024).

Il soumet au vote la résolution suivante :

Transmission à la LNB des éléments relatifs aux acteurs de ses compétitions, sur toutes les compétitions, soit :

- 30 dossiers

Validation du Bureau Fédéral.

Une résolution est soumise au vote concernant les résultats qui relèvent de la FFBB, soit 38 dossiers. Parmi ceux-ci, 17 pourraient faire l'objet d'une ouverture de dossier disciplinaire et 21 un courrier de rappel à la réglementation, avec en copie la FIBA et le club concerné (voir les critères dans l'annexe n°8).

Validation du Bureau Fédéral.

10.2.4. Modifications structures

10.2.4.1. CTC/Union ESPE Basket Chalons en Champagne (recours gracieux)

Stéphanie PIOGER soumet de nouveau au vote la demande de dérogation d'un club pour être membre d'une Union et d'une CTC, alors que l'article 333 des Règlements Généraux ne l'autorise pas (voir la suite de l'annexe 8).

Le Comité de la Marne et la Ligue Grand Est y sont favorables.

Report de la décision au Bureau Fédéral du 7 juin.

10.2.4.2. Cession de droits sportifs Roche Vendée Basket Club vers le Basket Club Yonnais

Une équipe sénior évoluant en Championnat NM3 est engagée en CTC pour la saison 2023/2024 et descendra en Pré-Nationale au terme de la saison.

Le club porteur propose de céder ses droits sportifs à l'autre club composant la CTC, afin de lui permettre de se concentrer sur sa filière féminine. (voir la suite de l'annexe n°8).

Le Comité de Vendée et la Ligue des Pays de la Loire y sont favorables.

Stéphanie PIOGER précise que le club porteur est un club engagé dans des divisions soumises au contrôle de sa gestion financière et que la cession des droits sportifs masculins (et donc des licences liées) pourrait avoir une incidence.

En outre, elle rappelle que les Coopérations Territoriales de Clubs sont trop souvent utilisées pour switcher des droits sportifs en méconnaissance des règlements.

Refus du Bureau Fédéral qui estime qu'au regard du niveau de compétition, un club adverse pourrait s'estimer lésé.

10.2.5. Conciliations

10.2.5.1. AS Denain Voltaire Porte du Hainaut

Suite à la décision de la Chambre d'Appel de prononcer à l'encontre de l'entraîneur deux (2) matchs de suspension ferme et un (1) match de suspension avec sursis, le conciliateur propose de maintenir le principe d'une sanction disciplinaire mais de réduire la sanction à un (1) match de suspension

ferme et un (1) match de suspension avec sursis compte tenu de l'absence de passé disciplinaire du coach.

La LNB est favorable à cette proposition.

**Validation du Bureau Fédéral
(Paul MERLIOT n'a pas pris part au vote).**

10.2.5.2. Dossier disciplinaire

La Commission Fédérale de Discipline avait décidé de prononcer à l'encontre d'un licencié une interdiction d'être licencié auprès de la Fédération pour une durée de 2 ans et 6 mois fermes (voir la suite de l'annexe n°8).

Le CNOSF n'a, au jour du Bureau, pas encore notifié sa proposition de conciliation.

10.2.5.3. Dossier mesure administrative conservatoire

Le Bureau Fédéral du 9 mars 2024 avait décidé le maintien de la mesure administrative d'interdiction de renouvellement de licence d'un joueur jusqu'au 30 juin 2024.

Le CNOSF n'a, au jour du Bureau, pas encore notifié sa proposition de conciliation.

10.2.6. Mesures administratives conservatoires

La situation d'un licencié (disposant de l'extension « jouer » et de la fonction « entraîner une équipe ») qui fait l'objet d'une procédure administrative pour des faits de proposition / avance sexuelle auprès d'une licenciée mineure a été communiquée à la FFBB (voir la suite de l'annexe n°8).

De ce fait, Stéphanie PIOGER propose la résolution suivante :

- Prononciation d'une mesure administrative conservatoire de retrait de licence FFBB jusqu'au 31 décembre 2024, mesure qui pourrait faire l'objet d'un réexamen sous réserve de la transmission de nouveaux éléments par la personne.

Validation du Bureau Fédéral.

11. Délégation Formation & Emploi

11.1. Point général

Christian AUGER fait le point sur les principales réunions/activités depuis le 13 avril 2024 (voir l'annexe n°9).

Une note sera diffusée la semaine prochaine concernant la collecte de la taxe d'apprentissage pour laquelle chacun doit se sentir concerné.

11.2. Points à débats – Décisions

11.2.1. Commission des Officiels

11.2.1.1. Expérimentation arbitrage Ligue Pays de la Loire – Bilan – Perspectives

Arnaud PETITBOULANGER informe de l'expérimentation menée par la Ligue des Pays de la Loire depuis 2 saisons, qui avait décidé qu'au-delà du pacte #tousengagés, tous les clubs inscrits en Région avaient l'obligation d'inscrire un arbitre. Le bilan est positif en termes de nombre de matchs arbitrés, et l'objectif est de renforcer ce dispositif en prenant en compte un arbitre en Championnat de France pour couvrir une rencontre en Région.

Après débat, le Bureau Fédéral décide de maintenir l'expérimentation pour une saison supplémentaire le temps de voir les résultats.

Les stages de début de saison : le format sera exceptionnellement adapté en septembre 2024 pour s'adapter aux Jeux Olympiques et Paralympiques.

Concernant les évaluations vidéo en NM2, la qualité des vidéos dans certaines salles pose des problèmes. Il est donc envisagé d'inclure dans le cahier des charges l'obligation de filmer les matchs dans un format adéquat.

Jean-Pierre HUNCKLER souligne la nécessité d'évaluer l'impact financier et de cibler les clubs concernés pour une analyse approfondie. Les résultats de l'étude seront présentés au Bureau Fédéral du 6 juillet prochain.

A la suite de la réforme du championnat Espoirs, Arnaud PETITBOULANGER travaille sur une redéfinition au niveau national et fédéral, et présentera ses propositions au Bureau Fédéral en juillet.

12.2.1.1. Commission des Techniciens

Christian AUGER soumet au vote des évolutions au niveau des pénalités financières du statut du technicien (voir la suite de l'annexe n°9).

Reporté au Bureau Fédéral du 7 juin.

11.2.1.2. Commission Fédérale Emploi

Christian AUGER présente la répartition de l'enveloppe nationale pour les services civiques (voir la suite de l'annexe n°9). Des visioconférences sont prévues avec les ligues.

12. Délégation Clubs & Territoires

12.1. Points à débats – Décisions

12.1.1. Commission Territoires

12.1.1.1. Dispositif Vacances Olympiques et Paralympiques – Critères d'attribution des crédits

Une note de cadrage a été diffusée, la campagne se poursuit.

12.1.1.2. Evaluation et analyse des retours des grilles indicateurs PSF

Pierre DEPETRIS fait le point sur les travaux effectués concernant les évaluations et les analyses des retours des grilles indicateurs PSF (voir l'annexe n°10)

Jean-Pierre HUNCKLER fait part de son inquiétude quant aux indicateurs annoncés et demande qu'une communication officielle soit adressée aux Comités pour les avertir qu'ils risquent une perte de 40% du PSF.

Une solution envisagée est d'accorder un délai supplémentaire aux retardataires, avec une pénalité, afin de ne pas désavantager ceux qui ont respecté les échéances.

12.1.2. Commission Clubs

12.2.2.1 Demande d'affiliation

Gérald NIVELON soumet au vote la demande d'affiliation du club Ballon Orange Bux 86.

L'association a pour objet la pratique sportive du Basket-Ball, ainsi que toutes les actions propres à la promotion et à la valorisation de ce sport. L'association veut promouvoir l'éducation par "le sport et la santé ».

Validation du Bureau Fédéral.

12.2.2.2 Processus de renouvellement de l'affiliation des associations conventionnées (type AC)

Gérald NIVELON présente la structure de la convention type pour les affiliations dans le cas des associations conventionnées (AC - voir la suite de l'annexe n°10).

Les étapes du renouvellement de l'affiliation des associations conventionnées type AC sont soumises au vote (voir la suite de l'annexe 10).

Validation du Bureau Fédéral.

Gérald NIVELON présente les questions qui seront proposées aux clubs via le processus e-affiliation pour leur demande de renouvellement d'affiliation pour la saison 2024/2025 (voir la suite de l'annexe n°10).

Jean-Pierre HUNCKLER propose de remplacer le mot "refuser" par "incapacité d'accueillir" dans la question n°9.

Validation du Bureau Fédéral.

12.2.2.3 Demandes d'homologation de CTC (Coopérations Territoriales de Clubs)

Gérald NIVELON présente des demandes d'homologation de CTC (voir la suite de l'annexe n°10) :

- Pour des dossiers non dérogatoires avec avis favorable des Comités, Ligues et de la Commission Clubs.

Validation du Bureau Fédéral.

- Pour des dossiers dérogatoires, avec avis favorable de la Commission Clubs.

Validation du Bureau Fédéral.

- La CTC Cap de Gascogne composée de 5 clubs, dispose d'une association support non affiliée pour la gestion des finances de sa CTC (voir la suite de l'annexe n°10).

Avis Favorable de la Commission Clubs, de la Ligue Régionale Nouvelle-Aquitaine ainsi que du Comité des Landes.

Stéphanie PIOGER informe que tous les clubs sous forme de CTC seront analysés et contrôlés.

Jean-Pierre HUNCKLER rappelle qu'une CTC ne peut pas inclure une association support non affiliée et demande de faire un rappel aux CTC qu'elles doivent se conformer aux règles de la FFBB dans un délai d'un an.

Gérald NIVELON affirme que toutes les notifications seront faites après le Bureau Fédéral de juin.

Validation du Bureau Fédéral

- Le projet de la CTC POMMERET YFFINIAC est basé uniquement sur un projet sportif (voir la suite de l'annexe n°10).

Proposition de la Commission Clubs : valider cette CTC pour un an uniquement.

Refus du Bureau Fédéral avec demande de réexamen du dossier.

12.2.2.4 Fiches Pratiques

Gérald NIVELON évoque les fiches pratiques publiées le 1^{er} avril et celles qui seront publiées le 1^{er} mai (voir la suite de l'annexe n° 10).

12.1.3. Société et Mixités

12.1.3.1. Labels FFBB Citoyen MAIF

Pierre DEPETRIS présente le tableau des taux de réussite des Labels FFBB Citoyen MAIF avec la répartition des 119 dossiers (voir la suite de l'annexe n°10).

Il présente les dossiers des clubs pour lesquels l'attribution du label est refusée en raison d'actions non justifiées ou de dossiers incomplets. Des courriers informatifs seront envoyés.

Pierre DEPETRIS soumet au vote :

- les clubs dont le dossier a conduit à l'attribution du Label FFBB Citoyen 1 étoile (voir la suite de l'annexe n°10).

Validation du Bureau Fédéral.

- Les Clubs dont le dossier a conduit à l'attribution du Label FFBB Citoyen 2 étoiles (voir la suite de l'annexe n°10).

Validation du Bureau Fédéral.

- Les Clubs dont le dossier a conduit à l'attribution du Label FFBB Citoyen 3 étoiles (voir la suite de l'annexe n°10).

Validation du Bureau Fédéral.

Cinq Clubs ont déposé leurs dossiers qui présentaient une évaluation légèrement inférieure aux 20 points nécessaires pour obtenir le label 1 étoile (voir la suite de l'annexe n°10).

Compte tenu du faible nombre de dossiers de demande en général et dans un souci de conserver des clubs déjà engagés, la Commission propose, pour ces 5 structures, de délivrer le label 1 étoile pour une année.

Refus du Bureau Fédéral.

Pierre DEPETRIS propose l'attribution du « Coup de Cœur MAIF 2024 » à l'association AL Gerland Mouche Lyon.

Validation du Bureau Fédéral.

12.1.3.2. Présentation du jeu des sept familles

Pierre DEPETRIS présente le projet de Jeux des 7 familles dont l'objectif est de mettre à disposition des structures un outil pédagogique pour parler avec les plus jeunes des enjeux sociétaux et environnementaux (voir la suite de l'annexe n°10).

Le projet doit être approuvé par le Pôle Marque avant d'être envoyé aux membres du Bureau Fédéral pour validation.

12.1.3.3. Programme Dirigeantes 2024

Pierre DEPETRIS informe qu'un problème d'organisation est survenu lors d'une séance sur le programme Dirigeantes 2024 la semaine dernière. La présentation, initialement prévue avec le Président de la Commission, a été annulée à la dernière minute et assurée par Marie HOEL.

Thierry BALESTRIERE salue la grande qualité de présentation de Marie HOEL.

12.2.4 PSF (Projet Sportif Fédéral) 2024

12.2.4.1 Critère d'éligibilité des clubs

Gérald NIVELON soumet au vote le critère d'éligibilité des clubs portant sur le nombre de licences plus de 10 licences comptabilisées au 31 mars 2024.

Validation du Bureau Fédéral.

Une communication sera adressée aux Ligues et Comités de la liste des clubs qui ont déposé un dossier de demande de PSF. Elles auront jusqu'au 31 mai pour faire un retour concernant les dettes des clubs.

Thierry BALESTRIERE propose de demander aux Comités Départementaux de renseigner une base en temps réel et que chacun puisse prendre l'information en fonction des besoins.

12.2.4.2 Demandes d'éligibilité de dossiers clubs

Gérald NIVELON soumet au vote la recevabilité des dossiers PSF des quatre clubs suivants (voir la suite de l'annexe 10) :

- Union Sportive métropolitain des transports (région Ile de France)

Validation du Bureau Fédéral (Christian AUGER n'a pas pris part au vote).

- Le club Basket Club Quint Fonsegrives (région Occitanie)

Validation du Bureau Fédéral.

- Le club PALS Athletic (région Hauts de France), dont aucun projet d'actions n'avait été formalisé dans le dossier en cours de saisie sur Le Compte Asso (étape 4).

Refus du Bureau Fédéral (Paul MERLIOT n'a pas pris part au vote).

- Le club Merevilliois (région Ile de France), dont le dossier a été déposé sur le code nationale (réservé aux Ligues et Comités) après le 16 avril, soit après la date de clôture de la campagne PSF 2024.

Refus du Bureau Fédéral (Christian AUGER n'a pas pris part au vote).

Gérald NIVELON annonce le dépôt de 654 dossiers par les clubs au titre du PSF.

Il propose de déclarer inéligibles les demandes des clubs ne portant pas sur un dispositif ouvert par la FFBB (Dispositif 1 à 5) et portant sur le fonctionnement de l'ETR et du PPF.

Validation du Bureau Fédéral.

12.2.4.3 Principes d'évaluation

Gérald NIVELON propose des principes d'évaluation des clubs métropolitains et des Ligues et Comités (voir la suite de l'annexen°10).

Validation du Bureau Fédéral.

Le principe d'évaluation des dossiers de demande PSF des clubs ultra-marins, qui prévoient une double évaluation des dossiers (par un expert régional puis par la ligue régionale) est soumis au vote.

Validation du Bureau Fédéral.

13. Secrétaire Général

13.1. Point général

Thierry BALESTRIERE rappelle sa méthode pour structurer l'ordre du jour. Après chaque réunion du Comité Directeur et du Bureau Fédéral, il prend attache des décisions prises et des actions à mettre en œuvre, qu'il intègre dans un calendrier pour élaborer le prochain ordre du jour. Il demande de communiquer les sujets à retirer si l'information n'est pas prête pour la réunion.

Les membres du Bureau Fédéral qui souhaiteraient assister aux matchs de préparation de l'équipe de France masculine ou féminine pour les Jeux Olympiques sont invités à se rapprocher de Nadine PARIS.

Thierry BALESTRIERE fait le point concernant le nombre de licenciés selon les catégories et annonce le record jamais atteint dans le basket français : 730 111 licenciés (voir l'annexe n°12).

Il rappelle que la FFBB accorde la gratuité des licences aux moins de 11 ans, à compter du 01/04. Thierry BALESTRIERE s'interroge sur les licences pour les catégories U2 et U3 et présente les licences depuis le 1^{er} avril 2024 ainsi que les taux de renouvellement (voir la suite de l'annexe n°12).

Thierry BALESTRIERE fait le point sur les commandes des Ligues et Comités concernant la solution de vote électronique (voir la suite de l'annexe 12).

La mise en concurrence a été lancée pour la FFBB, les réponses sont en cours d'analyse par la Cellule de mise en concurrence. Une réunion se tiendra le 13 mai afin de proposer le prestataire sélectionné.

13.2. Commission PSF – Modification de composition

Une proposition de modification de la composition de la commission PSF est présentée (voir l'annexe n°13).

Validation du Bureau Fédéral.

14. Questions diverses

Frédérique PRUD'HOMME revient sur la proposition de coupe de France pour les arbitres et demande s'il est possible d'animer les écoles d'arbitrage du territoire ?

Jean-Pierre HUNCKLER répond que les Comités peuvent entreprendre des actions qui font partie de l'animation du territoire.

Elle remercie Stéphanie PIOGER pour la qualité de son accueil, tant sur le plan organisationnel qu'affectif.

L'ensemble des participants adresse des remerciements à Stéphanie PIOGER pour l'organisation de cette réunion et la qualité de l'accueil, à laquelle ils associent Radouane BOUSELOUGUIA.

Thierry BALESTRIERE note l'appréciation des réunions de Bureau Fédéral décentralisées mais souligne qu'elles sont très lourdes à organiser.

Arnaud PETITBOULANGER remercie Thierry BALESTRIERE et Jean-Pierre HUNCKLER pour l'invitation à ce Bureau Fédéral.

Christian AUGER informe également qu'il a reçu de Paris 2024 des référencements des actions du mouvement sportif sur la plateforme des célébrations. Une note d'information sera rédigée après avoir échangé avec Max BRESOLIN.

Il demande également qu'une communication soit effectuée sur l'appel à projet de la fédération nationale des Caisses d'Épargne, pour aider les clubs dans le domaine de l'inclusion par le sport.

Agnès FAUCHARD souhaite une très belle fête du Mini-Basket à la Ville de Saulce, dans l'esprit des Jeux Olympiques.

René KIRSCH remercie la Direction Générale pour les courriers sur les barèmes des arbitres non respectés.

Il informe avoir reçu pour la 1^{ère} fois depuis qu'il est président de ligue, un recours indemnitaire suite à l'annulation d'une décision prise par leur commission,

Sébastien DIOT rappelle que les finales NBA2K sont diffusées sur Skweek.

Jérôme PRIGENT salue le retour de Nathalie LESDEMA.

Stéphanie PIOGER demande aux membres du Bureau Fédéral suite à la saisine du club de Strasbourg, au sujet du match LNB Monaco-Strasbourg, s'ils souhaitent contester la décision de la Commission de Discipline de la Ligue Nationale de Basket classant le dossier disciplinaire.

Le Bureau Fédéral ne souhaite pas faire appel.

Radouane BOUSELOUGUIA remercie pour l'invitation à ce Bureau Fédéral et remercie Stéphanie PIOGER et son équipe pour l'organisation de la Fête du Mini-Basket et de cette réunion.

Stéphanie PIOGER tient à remercier tous ceux présents autour de la table. Elle annonce le soutien de la Direction Technique Nationale et l'accompagnement considérable de Jean-Pierre HUNCKLER et Thierry BALESTRIERE. Ce Bureau Fédéral a permis une reconnaissance pour le club, et la Directrice Générale des services de la Mairie était ravie de pouvoir accueillir la fête du Mini-Basket. Elle exprime sa gratitude envers sa famille pour son engagement à ses côtés. Elle souhaite à tous une bonne dégustation des produits locaux.

Jean-Pierre HUNCKLER souligne l'importance de rester soudés et solidaires les uns avec les autres.

Prochaine réunion du Bureau Fédéral le vendredi 7 juin 2024 à Paris.